

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tous les gastro-entérologues et pneumologues de l'Hôtel-Dieu de Lévis

DATE : Le 24 avril 2020

OBJET : Masques P100 – patients non suspects de COVID-19

Le déploiement des masques P100 est en cours depuis le 7 avril.

Nous souhaitons redéfinir les endroits et les personnes chez qui l'utilisation du masque est obligatoire. Nous vous rappelons que le but de l'utilisation des masques P100 est une économie des masques N95 lorsqu'une protection aérienne est requise, mais également une économie des masques de procédures lorsqu'une protection gouttelette est requise dans les endroits à grande utilisation de masque.

À noter que ces mesures seront adaptées, au besoin, en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les réserves de masques de tout type.

Lors de bronchoscopies (salle 2277) :

- Le masque P100* doit obligatoirement être utilisé lors de ces procédures par tous les intervenants dont la présence est essentielle (le pneumologue et deux inhalothérapeutes). Toute personne non essentielle à la procédure doit rester hors de la salle d'intervention.
- Le masque est retiré à la sortie de la salle d'intervention.
- La salle peut être réutilisée, après nettoyage, sans temps d'attente supplémentaire.

Lors de gastroscopies :

- Le masque P100* doit obligatoirement être utilisé lors de ces procédures par tous les intervenants dont la présence est essentielle (le gastroentérologue et une infirmière). Toute personne non essentielle à la procédure doit rester hors de la salle d'intervention.
- Le masque est retiré à la sortie de la salle d'intervention.
- La salle peut être réutilisée, après nettoyage, sans temps d'attente supplémentaire.

* À l'exception de ceux qui n'ont pas eu de fit test réussi avec le masque P100 (masque 3M de la série 7500 avec cartouches P100) ou de ceux qui ont une contre-indication à l'utilisation de ce masque : utiliser à ce moment un masque N95.

« Signature autorisée »

Dr Jean Lapointe

Directeur adjoint des services professionnels intérimaire

« Signature autorisée »

Dr André Vincent

Chef du Département de biologie médicale

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger